

ROYAUME DU MAROC
Maître d'ouvrage : LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A.
Maître d'ouvrage délégué : OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 121/2021

Le **27 Mai 2021 à 10 Heures 30 mn**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour le compte de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en maîtrise d'ouvrage déléguée. Ayant pour objet **l'Acquisition, l'installation et la mise en service d'une mini chaîne de production du jus de fruits destinée au cité des métiers et des compétences de la région AGADIR répartie en lot suivants :**

Lot n° 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une mini chaîne de production du jus de fruits

Lot n° 2 : Acquisition, installation et mise en service des utilités, des services généraux, d'automatisme et du système robotisé

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

- **Lot n° 1 : Cent trente-deux mille Dirhams (132 000.00 DH)**
- **Lot n° 2 : Quatre-vingt-cinq mille Dirhams (85 000.00 DH)**

Les estimations des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- **Lot n° 1 : Huit millions sept cent quatre-vingt-quatre mille Dirhams (8 784 000,00 DH) en TTC.**
- **Lot n° 2 : Cinq millions six cent seize mille Dirhams (5 616 000,00 DH) en TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPT

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation

المملكة المغربية

صاحب المشروع: LA FONCIERE CMC S.A مساحب المشروع ماثوض: مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح رقم 2021/121

ففي يوم 27 ماي 2021 على الساعة العاشرة والنصف صباحا، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملقئ طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر - سيدي معروف) - الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح، لحساب مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل التي إدارة المشاريع بالتفويض، لأجل اقتناء، تركيب و تشغيل السلسلة الصغيرة لتصنيع عصير الفواكه لفائدة مدينة المهن والكفاءات لجهة أكادير، موزعة على الحصص كالتالي :

- الخدمة 1: اقتناء، تركيب و تشغيل السلسلة الصغيرة لتصنيع عصير الفواكه
- الخدمة 2: اقتناء، تركيب و تشغيل المواد النافعة، الخدمات العامة، التلقائية و النظام الآلي .

يبدآن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملقئ طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر - سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سديه الإلكترونيا من بوابة صفقات الدولة: www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma.

وتبلغ الضمانة المؤقتة

- الخدمة 1: مائة وأثنان وثلاثون ألفاً (132 000,00) درهم
- الخدمة 2: خمسة وأثمانون ألفاً (85 000,00) درهم

والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ

- الخدمة 1: ثمان ملايين وسبعمائة وأربعة، وأثمانون ألف، درهم (8 784 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الخدمة 2: خمس ملايين وسبعمائة وستة عشر ألف درهم (5 616 000,00) مع احتساب جميع الرسوم

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات، المتنافسين مطبقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

و يمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفنتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملقئ طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر - سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقيل فتح الأظرفة.
- إما إيداع أظرفنتهم الكترونيا عبر بوابة الصفقات العمومية وفقا لمقتضيات مرسوم وزارة الاقتصاد و المانية رقم 14-20 (4 شتنبر 2014) ل 8 دوالقعدة 1435 المتعلق بتجريد مساطر الصفقات العمومية من الصفة المادية.

إن الوثائق المذبنة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإحصاء.

2/1/2

ROYAUME DU MAROC

MAITRE D'OUVRAGE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A.

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

Dossier d'Appel d'offres

Ouvert sur offres de prix

N° *22.A* / 2021

Objet de l'Appel d'offres :

Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits destinée au Cité des métiers et des compétences de la région AGADIR répartie en lot suivant :

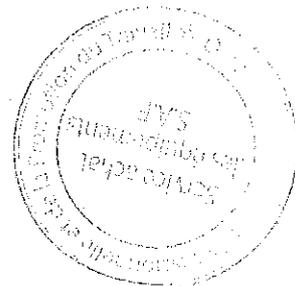
- Lot 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits
- Lot 2 : Acquisition, installation et mise en service des utilités, des services généraux, d'automatisme et du système robotisé.



G

AB

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R. C.)



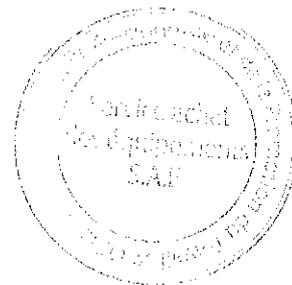
A

A



SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.	4
ARTICLE 2	: MAITRE D'OUVRAGE	4
ARTICLE 3	: MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE	4
ARTICLE 3	: DEFINITIONS	4
ARTICLE 4	: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.	4
ARTICLE 5	: JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.	5
ARTICLE 6	: DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS.	7
ARTICLE 7	: CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.	7
ARTICLE 8	: OFFRE VARIANTE.	9
ARTICLE 9	: COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	9
ARTICLE 10	: INFORMATION DES CONCURRENTS.	9
ARTICLE 11	: MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	9
ARTICLE 12	: REPARTITION EN LOT.	10
ARTICLE 13	: PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.	10
ARTICLE 14	: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	11
ARTICLE 15	: DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.	11
ARTICLE 16	: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.	11
ARTICLE 17	: LANGUE DE L'OFFRE.	12
ARTICLE 18	: PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.	12
ARTICLE 19	: MONNAIE DE L'OFFRE.	12
ARTICLE 20	: DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.	12
ARTICLE 21	: EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.	12



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet d'acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits destinée au Cité des métiers et des compétences de la région AGADIR répartie en lot suivant :

-Lot 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits

-Lot 2 : Acquisition, installation et mise en service des utilités, des services généraux, d'automatisme et du système robotisé.

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

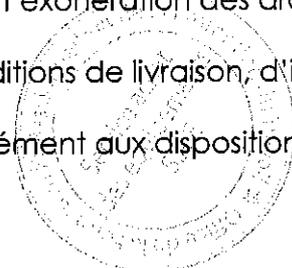
Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : la **Société Foncière CMC S.A.**

ARTICLE N°3 : MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Le maître d'ouvrage délégué est l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Outre le lancement et le jugement de la procédure des Appels d'offres, la mission de la maîtrise d'ouvrage déléguée est portée sur :

- Le suivi d'exécution du marché ;
- Les démarches, éventuelles, nécessaires à l'obtention de l'exonération des droits de douanes ;
- La coordination nécessaire pour La préparation des conditions de livraison, d'installation et de réception des équipements ;
- La signature des bons de dépôt et des livraisons conformément aux dispositions prévues par ce marché ;
- La réception provisoire du marché ;
- La réception définitive du marché ;



- La liquidation et le paiement des dossiers de facturation.

L'OFPPT représente la Société Foncière CMC S.A. à l'égard du titulaire de ce marché dans l'exercice des attributions qui lui sont confiés jusqu'à ce que la Société Foncière des CMC ait constaté l'achèvement de sa mission.

ARTICLE N°3 : DEFINITIONS.

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPT ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE N°4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.



ARTICLE N°5 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : 1- Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

2- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour

l'appréciation de leur validité.

- d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

ARTICLE N°6 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE N°7 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

7.1 - **Les dossiers administratifs et techniques**, prévus à l'article 5 ci-dessus.

7.2 - **Une offre technique** :

L'offre technique du concurrent doit comprendre les éléments suivants :

1. Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe : Lot N°1 et 2 du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir l'annexe caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leur marques et leurs références.

Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par **les catalogues et/ou** Documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » afférents aux équipements et /ou fournitures proposées.

Ces catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

2. Une proposition d'agencement et d'installation des équipements dans le ou les ateliers objet de l'appel d'offres conformément aux plans des ateliers fournis en annexe **pour le lot 1 et lot 2.**

Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander au titulaire des changements à ladite proposition au moment de l'exécution.

3. Une proposition d'une mémoire technique du process.
4. Une proposition **d'au moins 3 techniciens ayant une expérience de 3 ans au minimum (1 automatique, 1 frigoriste, 1 électromécanicien ou industriel)** objet du présent Appel d'offres pour effectuer les opérations d'installation et mise en marche **pour le lot 1 et lot 2**

Cette proposition doit contenir les CV, les diplômes et l'état de déclaration des salaires à la CNSS des 3 derniers mois.

Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.
- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les mêmes pièces sont exigées et ce, pour les fournitures proposés au titre de la solution variante.

7.3 - **Une offre financière** qui comprend :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif prix établis par le Maître d'Ouvrage Délégué et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doivent tenir compte de :

- ✦ La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- ✦ Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- ✦ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 - **Le cahier des prescriptions spéciales** paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

ARTICLE N°8 : OFFRE VARIANTE.

Des offres variantes pourront être proposées par les concurrents.

La présentation des offres variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessous, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

ARTICLE N°9 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE N°10 : INFORMATION DES CONCURRENTS.

Tout concurrent peut demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au Maître d'Ouvrage Délégué au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le Maître d'Ouvrage Délégué doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le Maître d'Ouvrage Délégué à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le Maître d'Ouvrage Délégué doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent.

Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE N°11 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement le Maître d'Ouvrage Délégué peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas

échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au Maître d'Ouvrage délégué d'apprécier sa demande de report.

Si le Maître d'Ouvrage Délégué reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du Maître d'Ouvrage Délégué.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE N°12 : REPARTITION EN LOTS.

- Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement **par lot**.
- Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.
- Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles.
- Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot.
- Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération.

Pour l'attribution, le Maître d'Ouvrage Délégué procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot, et à l'attribution par lot.

ARTICLE N°13 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

- a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, et le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **dossiers administratif et technique** ».

A

ftz

- b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **offre financière** ».
- c) La troisième enveloppe contient l'offre technique. Elle doit être cachetée et porte de façon apparente la mention « **offre technique** »,

Cette offre technique comprend entre autres la proposition d'agencement et d'installations des équipements, une proposition **d'au moins 3 techniciens ayant une expérience de 3 ans au minimum (1 automaticien, 1 frigoriste, 1 électromécanicien ou industriel) et** une proposition d'une mémoire technique du process objet du présent Appel d'offres pour effectuer les opérations d'installation et mise en marche

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

ARTICLE N°14 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

ARTICLE N°15 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidi Maârouf – Casablanca - MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE N°16 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le Maître d'Ouvrage Délégué saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au Maître d'Ouvrage Délégué, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE N°17 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française. Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°18 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

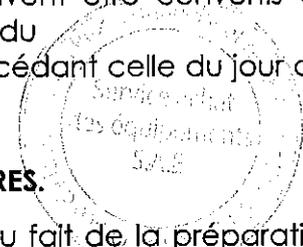
ARTICLE N°19 : MONNAIE DE L'OFFRE.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE N°20 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.



ARTICLE N°21 : EVALUATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles **36, 38, 39, 40** et **41** du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes aux prescriptions de l'article 5-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2015 et postérieur).

Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisé par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

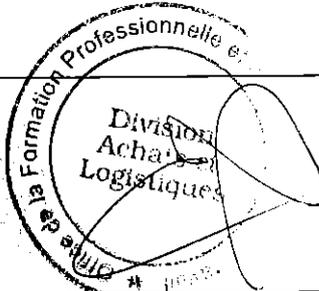
- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'informations, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.
- La présence de tous les équipements afférents à l'espace objet du lot sur les schémas d'agencement et d'installation.
- La présence des CV, Diplômes et Attestations CNSS pour les Techniciens proposés pour l'installation et la mise en marche des équipements objet du présent AO
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.
- Les concurrents n'ayant pas présenté les schémas d'agencement et d'installation ainsi que les moyens humains nécessaires seront automatiquement écartés.
- La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique y compris catalogues, catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issu de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disant par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

<p>Etabli par :</p>  	<p>Vérifié par le Service des Marchés :</p> 
<p>Le Maître d'Ouvrage Délégué</p>	
<p>Le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p>  <p>Abdeltif AOURAGH</p>	



MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°.....du.....

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits destinée au Cité des métiers et des compétences de la région AGADIR:

Lot N° :

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

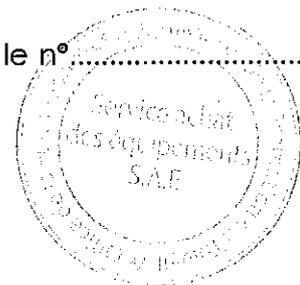
B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2) n° de patente..... (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de:.....
Adresse du siège social de la société.....
Adresse du domicile élu.....
Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3)
Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°..... (2) et (3)
N° de patente.....(2) et (3)
N° d'identification fiscale.....
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2) et (3)



En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :



Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- **Montant total hors T.V.A. :.....(en lettres et en chiffres)**
- **Taux de la TVA.....(en pourcentage)**
- **Montant de la T.V.A. :.....(en lettres et en chiffres)**
- **Montant total T.V.A. comprise :.....(en lettres et en chiffres)**

La Société Foncière CMC S.A. se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à..... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

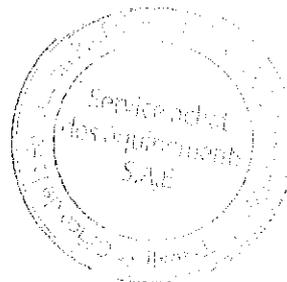
(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert, sur offres des prix

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits destinée au Cité des métiers et des compétences de la région AGADIR:

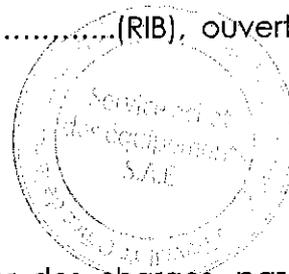
Lot N° :

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
Inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le n°
..... (1) n° de patente (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique
de la société) au capital de:
Adresse du siège social de la société adresse du
domicile élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrite au registre du commerce (Localité) sous le n° (1)
N° de patente (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
.....
N° d'identification fiscale
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise : (1)



- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

A

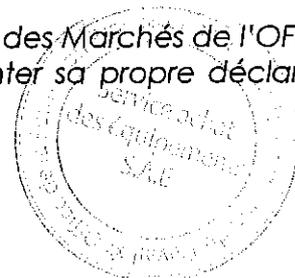
H2

- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que Maître d'Ouvrage Délégué a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

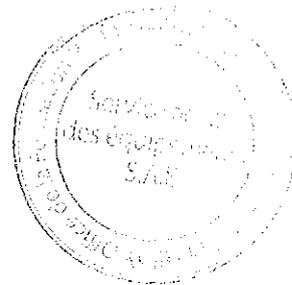
Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1)** Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- (2)** à supprimer le cas échéant.
- (3)** Lorsque le CPS le prévoit.
- (4)** à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- (*)** En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.



**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**

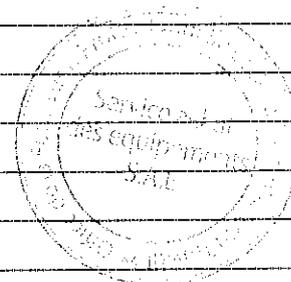


A

H

SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DU MARCHE.	23
ARTICLE 2	: MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE	23
ARTICLE 3	: DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE.	23
ARTICLE 4	: AUTRES TEXTES APPLICABLES.	23
ARTICLE 5	: CARACTERE DES PRIX.	24
ARTICLE 6	: NATURE DES PRIX.	24
ARTICLE 7	: DROITS DE TIMBRES.	25
ARTICLE 8	: DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.	25
ARTICLE 9	: CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF.	25
ARTICLE 10	: LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICIAIRE	26
ARTICLE 11	: MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE	26
ARTICLE 12	: MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS	28
ARTICLE 13	: FORMATION	28
ARTICLE 14	: RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE.	28
ARTICLE 15	: MODE DE REGLEMENT.	29
ARTICLE 16	: MODALITES DE PAIEMENT.	29
ARTICLE 17	: UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.	31
ARTICLE 18	: BREVETS.	31
ARTICLE 19	: SOUS-TRAITANCE.	32
ARTICLE 20	: DOMICILE DU TITULAIRE	32
ARTICLE 21	: VALIDITE DU MARCHE.	32
ARTICLE 22	: DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.	32
ARTICLE 23	: GARANTIE.	32
ARTICLE 24	: RETENUE DE GARANTIE.	33
ARTICLE 25	: DELAI DE GARANTIE.	33
ARTICLE 26	: RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE	33
ARTICLE 27	: ASSURANCE ET RESPONSABILITES.	33
ARTICLE 28	: REGLEMENT DES CONTESTATIONS.	34
ARTICLE 29	: NANTISSEMENT.	34
ARTICLE 30	: RESILIATION DU MARCHE.	34
ARTICLE 31	: MESURES COERCITIVES	34



C

172

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2021.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Entre les soussignés :

LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A. ou son délégué, représentée par son Directeur Général
Mme Loubna TRICHA,

D'une part

Et,

La Société :

- Titulaire du compte bancaire (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale

- n° de l'Identifiant de l'Entreprise :.....

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT



1/2

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : d'Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits destinée au Cité des métiers et des compétences de la région AGADIR répartie en lot suivant :

- Lot 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits
- Lot 2 : Acquisition, installation et mise en service des utilités, des services généraux, d'automatisme et du système robotisé.

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A. a confié à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Formation professionnel (OFPPT) la mission globale de maîtrise d'ouvrage déléguée du programme des Cités des Métiers et des Compétences.

A cet effet, le Maître d'Ouvrage Délégué (OFPPT) agira pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage (SOCIETE FONCIERE CMC S.A.).

A ce titre, le présent marché est passé en application à l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 chaâbane 1435 (16 juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).



En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant Organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°5 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des prestations objet du présent marché sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le Maître d'Ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°6 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix - détail estimatif, aux quantités pour les prestations réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au



prestataire de services une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°7 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°8 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **3 Mois (trois Mois)**.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire

Le délai que se réserve l'OFPPT pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'OFPPT s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de Un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAOT.

ARTICLE N°9 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAOT est :

- **LOT N°1 : Cent Trente Deux Mille Dirhams (132 000,00 DH)**
- **LOT N°2 : Quatre Vingt Cinq Mille Dirhams (85 000,00 DH)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au Maître d'Ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAOT.



Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°10 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE

Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- o Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°11 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.



Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°12 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire ou l'Entrepôt dédié :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique ;
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ;
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés.

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N° 13 : FORMATION

Il est prévu une formation de 15 jours pour lot 1 et lot 2.

ARTICLE N°14 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

1- Réception provisoire :

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

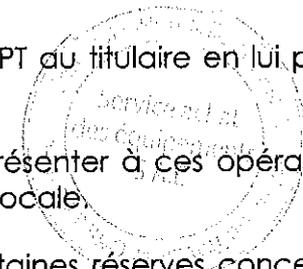
2- Réception définitive :

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.



Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'OFPPT peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE N°15 : MODE DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°16 : MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix du présent marché seront établis en tenant compte de toutes les taxes et charges diverses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée "T.V.A", Toutefois et dans le cadre de l'article l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts. ».

Société Foncière CMC S.A.

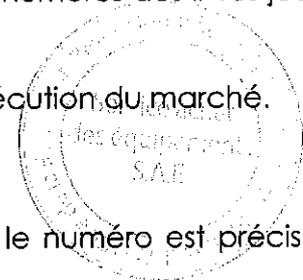
Procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivant :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.



Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

2) Modalités de paiement pour livraison sur l'Entrepôt dédié :

a) Livraison sur l'Entrepôt dédié :

- En cas de livraison dans l'entrepôt dédié, La Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes sur la base des PVs de vérification de conformité technique et essai de marche à hauteur de 65% du montant global de la facture.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivant :

- Les Factures en cinq exemplaires originaux portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par le Magasinier de l'entrepôt dédié.
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique et essai de marche
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Une lettre d'engagement signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation et de formation nécessaires après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

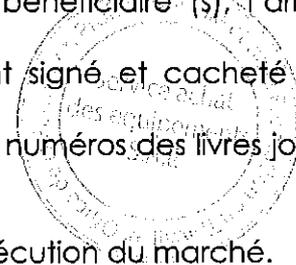
Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

b) Livraison et acheminement vers le Site Bénéficiaire :

Le reliquat de 35% sera réglé après l'acheminement et l'installation du matériel dans le Site bénéficiaire.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivant :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison



- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement. Les paiements se feront sur la base du montant Hors Taxes, conformément aux dispositions prévues par la Code Générale des Impôts.

Dans le cas où ladite exonération n'est plus applicable, le Maître d'ouvrage paiera la TVA conformément aux règles de de droit commun.

Aussi, les prestations de service réalisées pour le compte du maître d'ouvrage par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°17 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de la Société Foncière CMC S.A. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°18 : BREVETS

Le titulaire garantira la Société Foncière CMC S.A., contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°19 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.



ARTICLE N°20 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au Maître d'Ouvrage Délégué dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage Délégué, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°21 : VALIDITE DU MARCHÉ

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de la Société Foncière CMC S.A. ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°22 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°23 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de la Société Foncière CMC S.A..

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier.



C

ARTICLE N°24 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B. : Pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°25 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à Une année (01) pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de la dernière réception provisoire de ces équipements sur le Site bénéficiaire.

Le délai de garantie suscit e concerne tous les items mentionn es dans le bordereau des prix – d etail estimatif, et est exig e du titulaire apr es la date du proc es-verbal de r eception provisoire.

ARTICLE N°26 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitu e au titulaire du march e ou la caution qui le remplace est lib er e apr es que le titulaire aura r ealis e le cautionnement d efinitif.

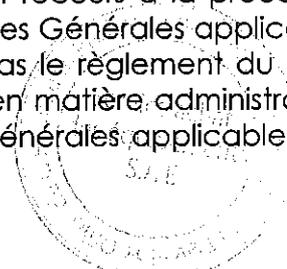
Le cautionnement d efinitif est restitu e, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenu de garantie est effectu e ou bien les cautions qui les remplacent  a la suite d'une mainlev ee donn ee par l'OFPPT au nom et pour le compte du Ma tre d'Ouvrage d es la signature du proc es-verbal de la r eception d efinitive des  equipements objet du march e.

ARTICLE N°27 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conform ement  a la l egislation et  a la r eglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inh erents  a l'ex ecution du pr esent march e.

ARTICLE N° 28 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours  a la proc edure pr evue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives G en erales applicables aux march es de Travaux (CCAGT). Si cette proc edure ne permet pas le r eglement du litige, celui-ci sera soumis  a la juridiction marocaine comp etente statuant en mati ere administrative, conform ement  a l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives G en erales applicables aux march es de Travaux (CCAGT).



ARTICLE N° 29 : NANTISSEMENT.

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par la Société Foncière CMC S.A. en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de la Société Foncière CMC S.A. ou son délégué.

+ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissemens ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé.

+ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT. Seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

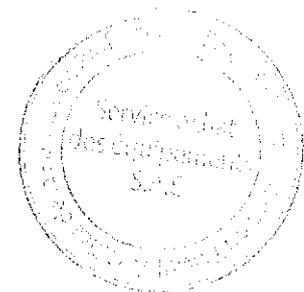
Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°30 : RESILIATION DU MARCHE.

Le marché peut être résilié par la Société Foncière CMC S.A. en concertation avec l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014).

ARTICLE N°31: MESURES COERCITIVES.

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.

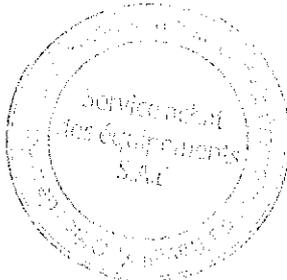


CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

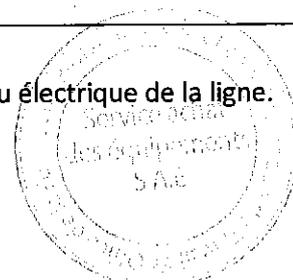
Lot 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p><u>MACHINE DE LAVAGE FRUIT – ACIER AISI 30</u></p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE Cette machine effectue le lavage normalement demandé avant la sélection et la transformation des fruits ; Elle est directement alimentée par les opérateurs qui vident les caissettes dans le réservoir initial. L'unité est composée de : Réservoir de lavage des fruits avec de l'eau potable recirculée par une pompe centrifuge et une série de buses qui garantissent une turbulence adéquate dans le réservoir. Le réservoir est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pompe de recirculation d'eau • Filtre • Collecteur d'eau avec buses • Tube de contrôle du trop-plein • Soupape de remplissage • Clapet de pied <p>Bande transporteuse à tasseaux qui ramasse les fruits depuis le fond du réservoir et les transporte à la machine suivante. La bande se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bande à tasseaux en matière plastique adaptée à la nourriture • Arbre motorisé et vilebrequin • Douchette de rinçage des fruits avec buses <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>
2	<p><u>CONVOYEUR - ACIER AISI 304</u></p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE Le convoyeur qui reçoit les fruits de la machine précédente a une vitesse réglable. Il peut être régler en hauteur et a des postes de travail latéraux. Sont inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les postes latéraux de contrôle et sélection des fruits : chaque poste possède son propre bac de lavage avec robinetterie reliée au système principal de distribution d'eau • Le convoyeur est divisé en deux sections latérales pour la sélection, le pelage et le découpage des fruits et a une section centrale pour les fruits déjà sélectionnés, pelés ou en morceaux. • Bande en matériau adapté au traitement des aliments • Système de blocage des fruits non sélectionnés en excès de façon qu'ils puissent être remis en circulation et non gaspillés

H2

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> • Système de transport avec rouleau motorisé et vilebrequin. <p>CONVOYEUR TRANSVERSAL : Le convoyeur est utilisé pour alimenter les machines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extracteur à batteurs rotatifs (pour les mangues ou fruits à noyaux) ou bien • Déchiqueteuse extractrice. <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>
3	<p><u>EXTRACTEUR DE JUS D'ORANGE, CITRON ET PAMPLEMOUSSE</u></p> <p>Les composants ou opérations séquentielles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tapis de chargement manuel des oranges et citrons ronds à presser avec $\varnothing 40\div 60$ mm au max dans l'entrepôt supérieur de la machine • Chargement manuel des citrons ovales et pamplemousses à presser • Kit standard composé par deux rouleaux, deux pistons, une lame tuyau pour oranges avec $\varnothing 60\div 85$ mm • Kit composé par deux rouleaux, deux pistons, une lame tuyau petit pour citrons avec $\varnothing 40\div 60$ mm • Kit composé par deux rouleaux, deux pistons, une lame tuyau grand pour pamplemousses avec $\varnothing 70\div 95$ mm • Chute, coupe, pressage automatique des fruits • Éjection automatique des peaux dans un conteneur placé à l'intérieur de l'armoire en acier inoxydable. Capacité kg. 40 • Collecte automatique du jus produit dans un bac équipé d'un robinet à commande manuelle et connections pour l'envoi à l'étape suivante • Capacité max. de 28 fruits/minute. <p>La compression des fruits se fait de manière rotative, sans broyage de la peau et sans émission d'huiles essentielles.</p> <p>Le jus tombe goutte à goutte, il n'y a aucune interférence du jus avec le haut de la peau. Toutes ces opérations sont effectuées automatiquement par la machine.</p>
4	<p><u>EXTRACTEUR A BATTEURS ROTATIFS – ACIER AISI 304</u></p> <p>L'extracteur est composé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une série de marteaux utilisés pour séparer les peaux et les noyaux de la pulpe • Un arbre moteur • Un tamis en tôle perforée • Un réservoir de collecte pulpe • Une pompe mono pour envoyer la pulpe au passage suivant • Structure de soutien • Une bouche d'évacuation des déchets <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p> 

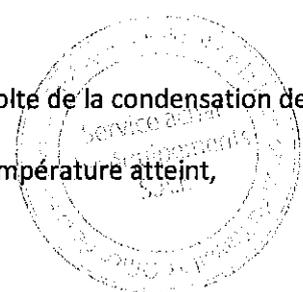
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
5	<p><u>DECHIQUETEUSE EXTRACTRICE DE PULPE/RAFFINAGE – ACIER AISI 316</u></p> <p>Cette machine est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un couvercle frontal, rapidement démontable pour l'inspection et le nettoyage à l'intérieur de la machine • Un appareil de déchiquetage à couteaux et raffinage • Un corps cylindrique horizontal avec trémie pour recueillir et canaliser le produit raffiné • Un filtre à tamis en tôle perforée : la largeur des mailles sera déterminée selon le pourcentage du contenu en pulpe souhaité • Un arbre à batteurs métalliques longitudinaux avec la possibilité d'installer des brosses • Un réservoir de récolte produit avec pompe mono • Une pompe mono pour envoyer le produit dans la section de chauffage • Des supports pour roulements radiaux et moteur électrique • Une structure de support <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>
6	<p><u>SYSTEME D'INJECTION ANTIOXYDANT</u></p> <p>Cette section est utilisée pour les opérations suivantes : injection d'acide ascorbique pour réduire l'oxydation du produit et est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un réservoir en plastique, • Une pompe doseuse à impulsions.
7	<p><u>INHIBITEUR ENZYMATIQUE (PRECHAUFFAGE) – ACIER AISI 316</u></p> <p>L'inhibiteur permet d'augmenter rapidement la température du jus pour éviter que les enzymes puissent en détériorer la saveur et donc conférer consistance et stabilité au produit. La température peut être contrôlée et réglée depuis le tableau électrique.</p> <p>Cette machine est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une section de chauffage composée de modules tubes en tubes, • Une unité de dosage vapeur, • Une unité de récolte de la condensation reliée au réservoir de récolte de la condensation de la chaudière si présent, • Une sonde de température PT100 pour contrôler les températures atteintes, • Des tuyaux de raccordement, • Une structure en acier inoxydable. • Matériau de construction : acier inoxydable.
8	<p><u>UNITE DE CONCENTRATION ET PASTEURISATION – ACIER AISI 316</u></p> <p>La température du produit peut être réglée directement depuis le tableau électrique de la ligne. Cette section est utilisée pour les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chauffage du produit • Ajout et mélange d'éventuels ingrédients • Concentration



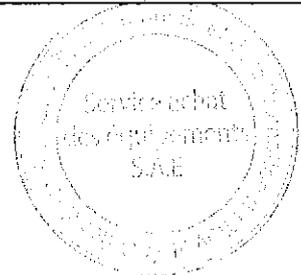
T

HZ

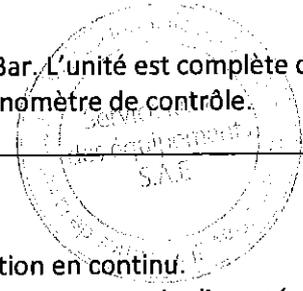
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<ul style="list-style-type: none"> • Désaération • Cuisson du produit pour la production de confitures • Pasteurisation du produit pour la production de jus <p>Elle est composée de :</p> <p>1. Deux boules de concentration sous vide Les deux boules garantissent continuité de concentration et sont utilisées pour concentrer la pulpe de tomate jusqu'à 20°Brix.</p> <p>Cette unité est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux boules d'ébullition dotée d'une cavité semi-sphérique chauffée à la vapeur. Faciles d'entretien, peuvent réchauffer le produit sans en compromettre la qualité. • Un arbre mélangeur par boule avec des palettes raclantes en téflon qui garantissent l'absence d'incrustations de produit dans le fond réchauffé • Une pompe pour le vide par boule qui permet de travailler à basse température et d'extraire les gaz incondensables, désaérant le • Un condensateur d'eau par boule qui travaille avec le système de recyclage de l'eau industrielle • Une porte d'inspection par boule • Une unité de réglage de la vapeur par boule • Une sonde de température par boule • Une unité de retour de la condensation par boule reliée à la chaudière si présente <p>2. Cuve tampon et de mélange / préparation des ingrédients Pour le tamponnage du produit et l'éventuel ajout des ingrédients. Corps principal en acier inoxydable, de forme cylindrique verticale. Doté d'un agitateur à moteur électrique et d'une porte pour l'introduction des ingrédients.</p> <p>3. Pompe volumétrique Pour envoyer le produit à la phase suivante.</p> <p>4. Unité de pasteurisation "tube en tube simple" Avant le remplissage, la pasteurisation est effectuée par un échangeur tube en tube qui utilise la vapeur pour augmenter rapidement la température du jus jusqu'à la température voulue.</p> <p>Cette machine est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une section de chauffage composée de modules tube en tube, • Une unité de dosage vapeur, • Une unité de récolte de la condensation relié au réservoir de récolte de la condensation de la chaudière si présent, • Une sonde de température PT100 pour le contrôle du seuil de température atteint, • Des tuyaux de raccordement, • Une structure en acier inoxydable. <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
9	<p><u>REPLISSAGE A CHAUD DU PRODUIT ET BOUCHAGE MACHINE AUTOMATIQUE</u></p> <p>Cette section est utilisée pour les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissage à chaud de bouteilles ou de pots en verre, du produit sans morceaux. • Bouchage et se composée de : <p>1. Unité de remplissage Remplissage rotative avec têtes et vannes automatiques, capacité max. de 400 bouteilles par heure. Les récipients doivent être alimentés manuellement par un opérateur parmi un convoyeur de transport. Une fois qu'ils sont remplis avec du jus de fruit ou de la confiture, l'opérateur effectue le bouchage.</p> <p>2. Unité de bouchage Composée d'une tête de bouchage semi-automatique actionnée pneumatiquement. Le positionnement des bouteilles est manuel.</p>
10	<p><u>TUNNEL DE PASTEURISATION ET REFROIDISSEMENT</u></p> <p>Pour le chambrage et refroidissement en continu des bouteilles en verre bouchées. Composé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure en acier inox • tapis de transport • Un système pour l'alimentation de la vapeur • Un système pour le réglage de la vapeur • Un système pour l'alimentation et le recyclage de l'eau industrielle de refroidissement, avec pompe
11	<p><u>SYSTEME DE LAVAGE</u></p> <p>La ligne est dotée d'une unité de lavage sur place (CIP, <i>Cleaning In Place</i>) qui est composée d'une pompe centrifuge et de toute la tuyauterie de raccordement et des vannes qui permettent le nettoyage des tuyaux et des bacs du produit par une intervention manuelle.</p>
12	<p><u>PANNEAU DE CONTROLE ELECTROMECHANIQUE</u></p> <p>Avec une structure en acier inoxydable pour le contrôle des moteurs et des capteurs de la ligne. Il est intégré à la plate-forme principale, les boutons de marche et arrêt des différents moteurs, le contrôle de la vitesse de certains d'entre eux et la gestion des automatismes de la ligne y sont insérés.</p>
13	<p><u>LABORATOIRE D'ANALYSE</u></p> <p>Laboratoire (rg strumenti ou équivalent) y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Balance électronique • pH-mètre a' batch pour laboratoire • Refractomètre digital pour laboratoire • Thermomètre digital portable • Thermomètre en verre



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
14	<p>ÉTIQUETEUSE</p> <p>La machine d'une ou de deux étiquettes adhésives sur tous types de produits cylindriques. Sa capacité de production peut atteindre les 600 produits/heure.</p> <p>Equipée d'un convoyeur motorisé en aluminium anodisé, cette machine très polyvalente étiquette différents formats de contenants quelle que soit leur composition (verre, PET, PVC), sans changement de matériel.</p> <p>Elle se place sur une table ou bien sur son châssis (disponible en option) et dispose d'un vérin plaqueur interchangeable ainsi que d'une table de réception carrée en sortie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de Production max 600 produits/heure • Largeur machine (sans châssis) 750 mm • Hauteur machine (sans châssis) 467 mm • Longueur machine (sans châssis) 1186 mm • Pilotage machine Écran tactile intuitif • Tension d'alimentation Secteur monophasé 220V 50HZ • Consommation en Air 4 bars constants, air sec non lubrifié • Étiquetage de supports cylindriques Ø 60 à 110 mm avec rouleaux d'entraînement Ø 51 mm • Hauteur Étiquetage standard Jusqu'à 190 mm
15	<p>CENTRALE THERMIQUE</p> <p>1. Chaudière à vapeur à gaz avec adoucisseur d'eau</p> <p>Module monobloc et automatique. Cette chaudière est complète de brûleur, vaporisateur de gaz, échangeur de chaleur à tubes de fumée, tableau de contrôle, pompe alimentation et de secours, dispositif pour le contrôle de la pression – température et niveau.</p> <p>L'adoucisseur d'eau provenant du puits artésien est à fonctionnement volumétrique avec dispositif de désinfection, vanne de mélange et panneau électrique.</p> <p>Capacité 300kg/h</p> <p>2. Collecteur de vapeur</p> <p>Il est utilisé pour joindre le générateur au réseau de distribution. La culasse avec forme horizontale-cylindrique avec fond convexe de fermeture est complète de enclenchements bridés pour la distribution de la vapeur, vanne de secours, déchargeur de condensat, soupape d'arrêt et manomètre de contrôle.</p> <p>3. Unité de réduction de la pression</p> <p>Elle est utilisée pour réduire la pression provenant de la chaudière à 3 Bar. L'unité est complète de vanne de réduction, trois vannes d'arrêt, vanne de secours, filtre et manomètre de contrôle.</p>
16	<p>CENTRALE HYDRIQUE</p> <p>1. Tour de refroidissement 10 m3/h</p> <p>Pour l'eau de travail. Le réseau hydrique est à circuit fermé et recirculation en continu.</p> <p>Le processus de refroidissement par eau industrielle est fait en contrecourant avec air alimenté par ventilateur coaxial.</p>



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>Équipée avec ventilateur axial qui permet d'obtenir une performance très bonne avec une basse consommation d'électricité.</p> <p>2. Pompe de recirculation de l'eau de travail La pompe est centrifuge, enclenchée avec moteur électrique pour la distribution de l'eau industrielle de la colonne de refroidissement aux machines</p> <p>3. Filtre à charbon actif Pour la filtration de l'eau qui, passant par les porosités du charbon, se séparera des substances polluantes comme les pesticides et les solvants.</p> <p>4. Pompe de renvoi de l'eau à la ligne Pour envoyer l'eau potable à la ligne par un réservoir pressurisé.</p>
17	<p><u>GÉNÉRATEUR D'AIR COMPRIMÉ 7 bar</u></p> <p>Compresseur pour la production d'air comprimé, nécessaire au fonctionnement des vannes et dispositifs automatiques de l'installation. Réservoir, filtre et sécheur : inclus</p>
18	<p><u>RÉSEAUX DE CONNECTION</u></p> <p>Ce prix englobe tous les réseaux de distribution à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau électrique - Réseau distribution vapeur et récupération du condensat. - Réseau air comprimée. - Distribution eau potable. - Distribution eau industrielle avec recirculation

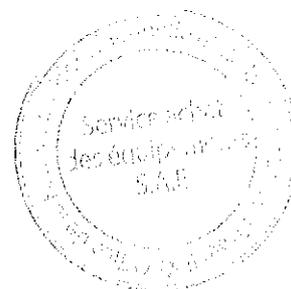
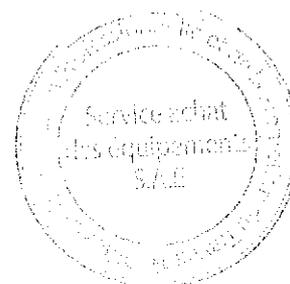


Tableau de répartition :

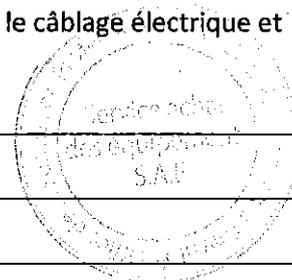
Items	Désignations et caractéristiques techniques	CMC AGADIR	TOTAL
1	MACHINE DE LAVAGE FRUIT	1	1
2	CONVOYEUR	1	1
3	EXTRACTEUR DE JUS D'ORANGE, CITRON ET PAMPLEMOUSSE	1	1
4	EXTRACTEUR A BATTEURS ROTATIFS	1	1
5	DECHIQUETEUSE EXTRACTRICE DE PULPE/RAFFINAGE	1	1
6	SYSTEME D'INJECTION ANTIOXYDANT	1	1
7	INHIBITEUR ENZYMATIQUE	1	1
8	UNITE DE CONCENTRATION ET PASTEURISATION	1	1
9	REPLISSAGE A CHAUD DU PRODUIT ET BOUCHAGE MACHINE AUTOMATIQUE	1	1
10	TUNNEL DE PASTEURISATION ET REFROIDISSEMENT	1	1
11	SYSTEME DE LAVAGE	1	1
12	PANNEAU DE CONTROLE ELECTROMECHANIQUE	1	1
13	LABORATOIRE D'ANALYSE	1	1
14	ETIQUETEUSE	1	1
15	CENTRALE THERMIQUE	1	1
16	CENTRALE HYDRIQUE	1	1
17	GÉNÉRATEUR D'AIR COMPRIMÉ	1	1
18	RÉSEAUX DE CONNECTION	1	1



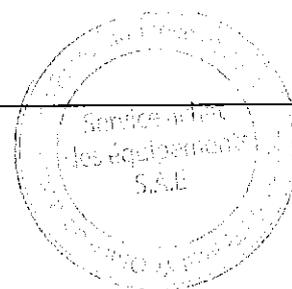
- Lot 2 : Acquisition, installation et mise en service des utilités, des services généraux, d'automatisme et du système robotisé.

<p>1</p>	<p><u>AMÉNAGEMENT INTERNE</u></p> <p>Ce prix englobe tous les aménagements intérieurs à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement cellulaire et regroupement d'équipements ou des fonctions • Le flux continu et unitaire • Flux de production • Une visibilité et une rétroaction immédiate entre les opérations • Espace de stockage • Peinture graphique • Etablissement du plan d'implantation et fonctionnelle de la chaîne selon les règles de l'art avec le respect des normes en vigueur
<p>2</p>	<p><u>PANNEAUX SANDWICH</u></p> <p>Panneaux pour les parois et plafond des locaux</p> <p>Panneaux sandwich en mousse de polyuréthane injecté avec tôle d'acier galvanisée revêtue d'une laque en polyester 25 µm blanc banquise, et film de protection, Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ame de mousse : polyisocyanurate- PIR FM • Couleur : RAL 9010 • Tôle : 0.5 mm des deux cotes • Parements : acier galvanisé à chaud (225g/m² de zinc pour les 2 faces) • Densité : 40 kg/m³ (+/- 2%) • Réaction au feu : B-s1, d0 • Finition : légèrement Nervuré, laqué et avec film de protection <p>Tous les joints et les profils nécessaires pour le montage, inclus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Joints d'angle verticaux • Joints horizontaux à "L" pour le plafond • Suspensions intermédiaires avec des barres filetées accrochés à la structure du bâtiment déjà existante, pour soutenir Le plafond • Profil à "U" en PVC <p>Épaisseur : 60 mm minimum</p>
<p>3</p>	<p><u>PORTE A ENROULEMENT RAPIDE</u></p> <p>Porte à enroulement rapide "FastRollUp", Passage libre 2000 x 2500 avec double tirette à ficelle Structure en acier inox 304, Cadre électrique en inox, Profil en "U" inox 15/10 pour contour du trou</p> 
<p>4</p>	<p><u>PORTE PIVOTANTE</u></p> <p>Porte pivotante CE09, Passage libre 1100 x 2200 pour température positive vantail épaisseur 90 mm., couleur blanc RAL9010</p>

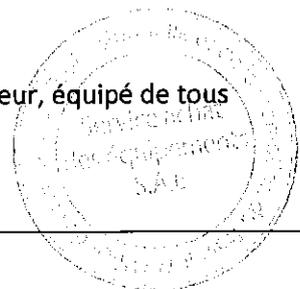
5	<p>FENETRES EN ALUMINIUM</p> <p>L'entrepreneur aura à sa charge l'établissement de l'ensemble des plans d'ateliers et les notes de calcul (Selon les effets climatiques du site du projet),</p> <p>Fourniture, transport et pose des fenêtres, portes et portes fenêtres, fixes ou ouvrantes à la française, coulissantes, basculantes ou oscillo batantes avec ou sans parties fixes, en aluminium anodisé de la gamme PROFILS SYSTEME, SCHUCO, SEPALUMIC ou équivalent (qualité, aspect, prix), comprenant :</p> <p>1. Ossatures Profils Les moments d'inertie devront tenir compte des déformations. Les traverses supporteront sans désordre le poids des vitrages ou remplissages.</p> <p>2. Assemblage Sur les cadres, l'assemblage sera réalisé d'onglets et s'effectuera par le glissement d'équerres en aluminium épousant parfaitement la forme de la tubulure du profil, une étanchéité, au mastic silicone de première catégorie portant le label SNJF, de cet assemblage.</p> <p>Tous les éléments de quincaillerie ou autres doivent être traités contre l'oxydation par bichromatage ou autre procédé équivalent</p> <p>3. Etanchéité Cadres Et Structures L'étanchéité sera assurée par un ensemble de joint en EPDM ou équivalent. Deux joints tubulaires intérieurs et un joint extérieur (joint lèvres à recouvrement formant également bouclier thermique).</p> <p>4. Vitrage Il répondra aux spécifications d'utilisation des règles en vigueur et sera de marque St GOBAIN, GLAVERBEL ou équivalent. Pour les ouvrages en simple vitrage, l'épaisseur du vitrage sera de 6 à 10 mm</p>
6	<p>EXUTOIRE DE DESENFUMAGE</p> <p>Le désenfumage sera assuré par des dispositifs ouvrant sur l'air, comportera.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commande, la manœuvre doit être réservée exclusivement aux sapeurs-pompiers. • Conforme à la norme NF S 61-937 • Amortissement de fin de course • Réarmement manuel par manivelle • Marque AXTER ou équivalent. <p>Ouvrage payé à l'ensemble, fourni à pied d'œuvre et posé, y compris le câblage électrique et toutes sujétions de pose.</p> <p>Surface utile 1.0m²</p>
7	<p>EXTINCTEURS PORTATIF A POUVRE POLYVALENTE ABC DE 9 KG</p>
8	<p>EXTINCTEURS PORTATIF A CO2 DE 5 KG</p>
9	<p>LAVABO A COMMANDE FEMORAL</p>



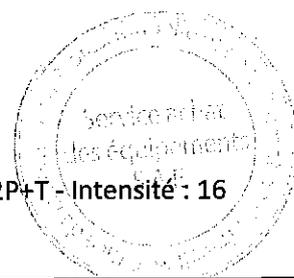
	<p>Fourniture, transport et pose de lave mains en inox 60x60cm à commande fémorale comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Robinets à commande fémorale • Siphon en polypropylène • Bande et grilles en inox • Raccordement à l'évacuation en pvc, <p>Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture, de pose, de fixation et de raccordement.</p>
10	<p><u>SPLIT SYSTEME GAINABLE</u></p> <p>Fourniture, installation et mise en service d'un split système gainable ayant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance frigorifique nominale : 7 kW, • Réfrigérant : R410A, <p>Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plénum de soufflage 2 à 4 ouvertures, • Plénum de reprise de 2 à 4 ouvertures. • Liaison frigorifique calorifugée • Câble d'alimentation depuis le tableau électrique correspondant • Télécommande filaire à programmation hebdomadaire, • Manchettes souples de liaison et raccordement, • Evacuation des condensats par pvc DN32 <p>Y compris toutes sujétions de fourniture, pose, raccordement et mise en service</p>
11	<p><u>CAISSON D'EXTRACTION</u></p> <p>Caisson d'extraction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débit : 3200 m3/h • Pression : entre 150 et 200 Pa (a confirmé pendant l'installation) • Gain en acier galvanisé • Grilles d'extraction • Coffret électrique de pilotage de puissance et commande.
12	<p><u>TABLE DE TRAVAIL MOBILE AVEC FREIN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction en inox 304L • Dessus inox de 15/10 d'épaisseur • Piétement tubulaire en tube inox section carrée 40X40 mm soudée (avec entretoise de renfort) • Dimension : 1600x750x900 (h) • Quatre roues pivotantes D125 mm dont deux avec frein
13	<p><u>POUBELLES A 2 ROUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de 120 litres. • Couvercle équipé de 2 poignées. • Roue dia. 200 mm à bandage caoutchouc souple et solide. • Propriétés optimales pour le transport et le gerbage.



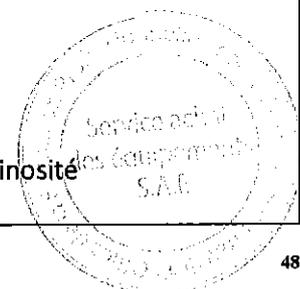
	<ul style="list-style-type: none"> • Répondent à tous les critères d'hygiène. • En polypropylène vierge. • Facilement lavable à l'eau. • Dimensions (mm) : 600 x 568 x 886 (+/- 5%)
14	<p><u>INSTALLATION ET DISTRIBUTION ELECTRIQUE</u></p> <p>Etudes techniques, établissement des plans de détails, des plans de réservations. Exécution des schémas électriques et des plans de distribution électrique</p> <p>Fourniture et pose des différents équipements et composants : Câble de puissance / chemin de câble caplofil /Eclairage / PC /</p> <p>Réalisation des canalisations électriques Mise à la terre Raccordement au réseau électrique existant Synthèse technique entre les différents corps d'état, plans de synthèse. Sujétions diverses pour interventions en plusieurs phases, éventuellement. Mise en place des protections provisoires et enlèvement de celles-ci. Mise en place des ouvrages, compris tous travaux préparatoires, tous travaux de Fixation, tous travaux de finition, mise en jeu, nettoyage, etc...</p> <p>Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux normes,</p> <ul style="list-style-type: none"> • NFC.15.100-Installations électriques à basse tension. • C15.201-Guide d'installations électriques des grandes cuisines. • C15.720-Equipements de chauffage électrique.
15	<p><u>ARMOIRE ELECTRIQUE DE PUISSANCE ET COMMANDE</u></p> <p>Cette armoire comprendra les départs principaux pour alimentation du process ainsi les utilités de la ligne et toute autre type d'installation relatif au mini chaîne comprenant l'ensemble des équipements figurés sur les schémas unifilaires ; ainsi que les différents capteurs exigés pour la conduite de l'installation par la GTC</p> <p>Le tableau sera réalisé selon la note de calculs établis ainsi les schémas électriques Le pouvoir de coupure des disjoncteurs doit être adapté au courant de court-circuit.</p> <p>Parafoudre de type 02</p> <p>Le tableau sera équipé par des plastrons</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimension : 1800x600x400 mm • Indice de protection : IP65 <p>Le tableau sera de type Testé IEC-61439 câblé selon les normes en vigueur, équipé de tous accessoires nécessaires pour le bon fonctionnement Schéma synoptique électrique et automatisme à fournir</p>
16	<p><u>SOUS STATION D'AUTOMATISME ET GTC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Automate programmable industriel pour la gestion technique centralisée du mini chaîne • CPU adéquat pour gérer la sous station automatisme et GTC de marque reconnu



	<ul style="list-style-type: none"> • Module d'entrée digital numérique • Module de sortie digital numérique • Module d'entrée /Sortie analogique • Écran tactile 12 pouce • PC serveur d'enregistrement et de pilotage • Établissement de l'architecture de la sous station <p>La sous-station doit être livrée clé en main, fourniture, pose et raccordement, câbles et tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement du système.</p>
17	<p><u>ECLAIRAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Éclairage par réglette étanche • Puissance : 39 w <p>Ces luminaires sont conformes aux normes EN 60598-1 CEI 34-21 en vigueur et ont l'indice de protection IP66 IK08 des normes EN 60529. Installables sur des surfaces normalement inflammables. Résistance à l'essai du fil incandescent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 850°C. • Durée de vie 80.000h 80% L80B20 <p>Le luminaire remplit les critères exigés par les référentiels IFS et BRC, démarche HACCP, pour les systèmes d'éclairage dans les industries alimentaires.</p>
18	<p><u>TABLEAU ECLAIRAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un coffret en plastique à plastron • Equipé de disjoncteur de protection et contacteurs • Dispositif de commande <p>Le tableau sera réalisé selon les normes en vigueur, équipé de tous accessoires nécessaires pour le bon fonctionnement</p>
19	<p><u>COFFRET PRISE ETANCHE MONOPHASEE</u></p> <p>Fourniture d'un coffret prise équipé des prises et disjoncteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise 2 pôles + Terre 10/16 A • CE, IP67 • Produit conforme aux normes EN60309-1 et EN60309-2 • Pour fil allant de 2,5 à 6 mm² • Température d'utilisation de -25°C à +40°C
20	<p><u>COFFRET PRISE ETANCHE TRIPHASEE</u></p> <p>Fourniture d'un coffret prise équipé des prises et disjoncteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3P+T 16/32 A • Prise terre • Adaptateurs broche 16 vers 20A - Permet de brancher une fiche 2P+T - Intensité : 16 Ampères sur une prise 20 Ampères



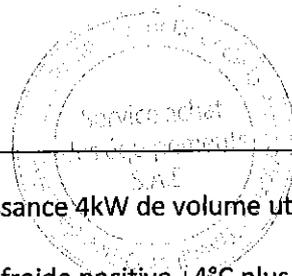
<p>21</p>	<p><u>BLOC DE SECOURS</u></p> <p>Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) Les BAES seront implantés de telle sorte qu'au moins 1 BAES soit toujours visible quel que soit l'endroit où il se trouve.</p> <p>Caractéristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie 1 heure, • Avec télécommande de mise au repos, • Avec boîtier permettant les tests automatiques • Compatible avec télécommande
<p>22</p>	<p><u>SECURITE INCENDIE</u></p> <p>Le prestataire doit prendre en charge un système de détection incendie qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une centrale de détection incendie compatible avec le système existant. • Détecteur Optique • Détecteur de chaleur • Détecteur IR • Boîtier bris de glace • Diffuseur visuel et/ou sonore • Extincteur CO2 9Kg • Câblage en câble CR1 & C2 • Test raccordement & MES <p>L'Ensemble doit être compatible avec la centrale du lot courant faible</p>
<p>23</p>	<p><u>CONTROLE D'ACCES AUTONOME</u></p> <p>Fourniture, pose, raccordement, programmation et mise en service d'un système de contrôle d'accès intelligent composé</p> <p>Unité de proximité pour l'encodage, la lecture et la mise à jour des badges qui permet la gestion ouverture et fermeture des portes qui contrôle le type de données lues et envoyées vers l'application extérieure, le protocole d'interfaçage peut avoir un format RJ45, WIEGAND, alimentation requise : 12VDC, technologies disponibles : Carte RFID Mifare, Empreinte.</p> <p>Les badges de proximité devront avoir les caractéristiques ci-dessous : Fréquence de fonctionnement 13,56 Mhz</p> <p>Format carte de crédit sans contact</p> <p>Un logiciel de gestion</p>
<p>24</p>	<p><u>VIDEO SURVEILLANCE</u></p> <p>Fourniture, pose, raccordement, programmation et mise en service d'un système de caméras IP</p> <p>Ce prix consiste à livrer une solution complète de vidéo surveillance en IP qui se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 03 caméras intérieures dôme avec les caractéristiques suivant : • 30 images par seconde à 1920 x 1080 • Compression en temps réel H.264, MJPEG (double codec) • Filtre anti-IR amovible pour la fonction jour et nuit • Illuminateurs IR intégrés, efficaces jusqu'à 20m • SNV (visibilité nocturne suprême) pour les conditions de faible luminosité • Smart Stream II pour optimiser l'efficacité de la bande passante



(Handwritten mark)

(Handwritten mark)

	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie IR intelligente pour éviter la surexposition • Prend en charge la norme ONVIF pour simplifier l'intégration et améliorer l'interopérabilité • Sécurité IoT Trend Micro • Objectif Varifocal • Un enregistreur Vidéo NVR avec les caractéristiques suivantes • Technologie de compression H.265 / H.264 • Écran 4K 32 pouces pour une surveillance claire et détaillée • DewarpFisheye en direct et en lecture • Core + 3.0: Trend Micro IoT Security & Cybersecurity Management, Smart Search II, Smart VCA • Event Search, VCA Counting Solution • Smart Stream II pour optimiser l'efficacité de la bande passante • Port PoE conforme 802.3at / af x 8 Gestion PoE • Service client • RAID 0, 1 pris en charge pour éviter la perte de données d'enregistrement • Plusieurs navigateurs pris en charge : IE, Chrome et Firefox sur Windows et macOS <p>L'installation doit être livrée clé en main, fourniture, pose et raccordement, câbles et tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement du système</p>
<p>25</p>	<p>SYSTEME DE GESTION DU FLUX INTERNES AUTOMATISÉS ET ROBOTISE</p> <p>Le système sera conçu pour la bonne gestion du flux interne équipé d'un ensemble de robots constituant la solution :</p> <p>Robot Collaboratif Pick & Place 6 axes Robot Cartésien 3 axes Robot Mobile AGV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effecteur d'extrémité à personnaliser • Double palette si nécessaire • Débit 6 / minute • Stand personnalisé • Kit de Sécurité du banc complet • Capteurs nécessaires • Gamme de parois de protection adaptables • Alimentation en air / elec ... • Accessoires d'adaptation "mécanique, électriques" • Supervision de la solution <p>La solution doit être livrée clé en main, fourniture, pose et raccordement, et tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement du système</p> <p>Test raccordement & MES Etude de la solution robot palettiseur à fournir</p>
<p>26</p>	<p>CHAMBRE FROIDE VITRÉE</p> <p>Ce prix rémunère la construction de chambre froide positive de puissance 4kW de volume utile compris entre 18m³ et 20m³ dont l'appareil de production de froid type industriel pour chambre froide positive +4°C plus au moins 1°C est de</p>



caractéristique :

- Unité intérieure murale fixée au mur par chevilles en plastique,
- Unité extérieure fixée sur châssis console en cornière galvanisé
- Réseau de condensats en PVC siphonné calorifugé ;
- 1 Groupe frigorifique semi hermétique puissance frigorifique 3.5kW,
- 1 Evaporateur plafonnier à ventilation forcée.
- Réfrigérant : R 404A.
- Détente par capillaire.
- Dégivrage automatique
- Elimination automatique des eaux de condensation.
- Tableau de commande en façade avec thermomètre à lecture digitale

PUISSANCE FRIGORIFIQUE NOMINALE= 4 KW

Ce prix comprend aussi :

- Toutes liaisons frigorifiques entre l'unité intérieure et extérieure calorifugées par de l'ARMAFLEX 19 mm et protection anti UV par bande adhésive en alu ;
- Les raccordements électriques depuis l'armoire électrique de la cuisine ou de l'attente laissée par l'électricien ;

Ce prix comprend aussi la fourniture et pose de panneaux isolants composite en polyuréthane injecté..

Construction en panneaux sandwich de **80 mm** d'épaisseur (Polyuréthane Injecté).

- Porte souple étanche a enroulement rapide de 1900 x 1000 de passage libre avec fermeture à clé,

Déblocage intérieur.

- Eclairage LED
- portes vitrées "roll-in" pour températures positives (frr)

Caractéristiques générales:

- Portes vitrées pour montage au niveau du sol
- Passage avec chariots (pas de marche, profil de 6 mm)
- Pour température positive
- Double vitrage, vitre trempée
- Cadre chauffé (type NT)
- Cadre aluminium en argent anodisé ou en coloris noir laqué RAL 9011 (finition "-020")
- Eclairage LED type Philips RDL500
- Ballasts standards: 230 V/50 Hz
- Câblage électrique

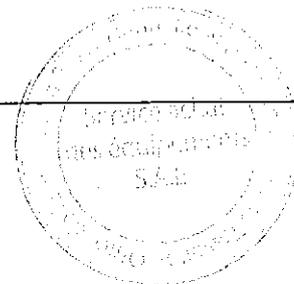
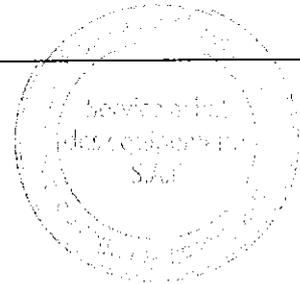


Tableau de répartition :

item	Désignations et caractéristiques techniques	CMC AGADIR	TOTAL
1	AMÉNAGENT INTERNE	1	1
2	PANNEAUX SANDWICH	1	1
3	PORTE A ENROULEMENT RAPIDE	2	2
4	PORTE PIVOTANTE	5	5
5	FENETRES EN ALUMINIUM	1	1
6	EXUTOIRE DE DESENFUMAGE	2	2
7	EXTINCTEURS PORTATIF A POUVRE POLYVALENTE ABC	8	8
8	EXTINCTEURS PORTATIF A CO2	7	7
9	LAVABO A COMMANDE FEMORAL	3	3
10	SPLIT SYSTEME GAINABLE	4	4
11	CAISSON D'EXTRACTION	1	1
12	TABLE DE TRAVAIL	3	3
13	POUBELLES	2	2
14	INSTALLATION ET DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	1
15	ARMOIRE ELECTRIQUE	1	1
16	SOUS STATION D'AUTOMATISME ET GTC	1	1
17	ECLAIRAGE	15	15
18	TABLEAU ECLAIRAGE	1	1
19	COFFRET PRISE ETANCHE MONOPHASEE	3	3
20	COFFRET PRISE ETANCHE TRIPHASEE	3	3
21	BLOC DE SECOURS	5	5

22	SECURITE INCENDIE	1	1
23	CONTROLE D'ACCES AUTONOME	1	1
24	VIDEO SURVEILLANCE	1	1
25	SYSTEME DE GESTION DU FLUX INTERNES AUTOMATISÉS ET ROBOTISE	1	1
26	CHAMBRE FROIDE VITREE	1	1

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
Lu et accepté	<p>ABDEL AOURAGH</p> <p>Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p>



(Handwritten mark)

(Handwritten signature)

**Spécifications techniques des fournitures proposées
par le concurrent pour
le lot : N°1 et lot N°2**



Lot 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits

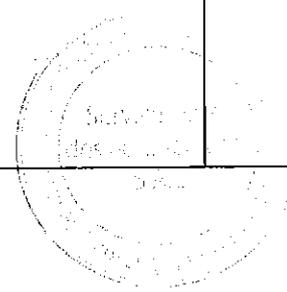
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p><u>MACHINE DE LAVAGE FRUIT – ACIER AISI 30</u></p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE Cette machine effectue le lavage normalement demandé avant la sélection et la transformation des fruits ; Elle est directement alimentée par les opérateurs qui vident les caissettes dans le réservoir initial. L'unité est composée de : Réservoir de lavage des fruits avec de l'eau potable recirculée par une pompe centrifuge et une série de buses qui garantissent une turbulence adéquate dans le réservoir. Le réservoir est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pompe de recirculation d'eau • Filtre • Collecteur d'eau avec buses • Tube de contrôle du trop-plein • Soupape de remplissage • Clapet de pied <p>Bande transporteuse à tasseaux qui ramasse les fruits depuis le fond du réservoir et les transporte à la machine suivante. La bande se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bande à tasseaux en matière plastique adaptée à la nourriture • Arbre motorisé et vilebrequin • Douchette de rinçage des fruits avec buses <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
2	<p><u>CONVOYEUR - ACIER AISI 304</u></p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE Le convoyeur qui reçoit les fruits de la machine précédente a une vitesse réglable. Il peut être régler en hauteur et a des postes de travail latéraux. Sont inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les postes latéraux de contrôle et sélection des fruits : chaque poste possède son propre bac de lavage avec robinetterie reliée au système principal de distribution d'eau • Le convoyeur est divisé en deux sections latérales pour la sélection, le pelage et le découpage des fruits et a une section centrale pour les fruits déjà sélectionnés, pelés ou en morceaux. • Bande en matériau adapté au traitement des aliments 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> • Système de blocage des fruits non sélectionnés en excès de façon qu'ils puissent être remis en circulation et non gaspillés • Système de transport avec rouleau motorisé et vilebrequin. <p>CONVOYEUR TRANSVERSAL : Le convoyeur est utilisé pour alimenter les machines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extracteur à batteurs rotatifs (pour les mangues ou fruits à noyaux) ou bien • Déchiqueteuse extractrice. <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>		
3	<p><u>EXTRACTEUR DE JUS D'ORANGE, CITRON ET PAMPLEMOUSSE</u></p> <p>Les composants ou opérations séquentielles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tapis de chargement manuel des oranges et citrons ronds à presser avec $\varnothing 40\div 60$ mm au max dans l'entrepôt supérieur de la machine • Chargement manuel des citrons ovales et pamplemousses à presser • Kit standard composé par deux rouleaux, deux pistons, une lame tuyau pour oranges avec $\varnothing 60\div 85$ mm • Kit composé par deux rouleaux, deux pistons, une lame tuyau petit pour citrons avec $\varnothing 40\div 60$ mm • Kit composé par deux rouleaux, deux pistons, une lame tuyau grand pour pamplemousses avec $\varnothing 70\div 95$ mm • Chute, coupe, pressage automatique des fruits • Éjection automatique des peaux dans un conteneur placé à l'intérieur de l'armoire en acier inoxydable. Capacité kg. 40 • Collecte automatique du jus produit dans un bac équipé d'un robinet à commande manuelle et connections pour l'envoi à l'étape suivante • Capacité max. de 28 fruits/minute. <p>La compression des fruits se fait de manière rotative, sans broyage de la peau et sans émission d'huiles essentielles.</p> <p>Le jus tombe goutte à goutte, il n'y a aucune interférence du jus avec le haut de la peau. Toutes ces opérations sont effectuées automatiquement par la machine.</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
4	<p><u>EXTRACTEUR A BATTEURS ROTATIFS – ACIER AISI 304</u></p> <p>L'extracteur est composé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une série de marteaux utilisés pour séparer les peaux et les noyaux de la pulpe • Un arbre moteur • Un tamis en tôle perforée 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> • Un réservoir de collecte pulpe • Une pompe mono pour envoyer la pulpe au passage suivant • Structure de soutien • Une bouche d'évacuation des déchets <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>		
5	<p><u>DECHIQUETEUSE EXTRACTRICE DE PULPE/RAFFINAGE – ACIER AISI 316</u></p> <p>Cette machine est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un couvercle frontal, rapidement démontable pour l'inspection et le nettoyage à l'intérieur de la machine • Un appareil de déchiquetage à couteaux et raffinage • Un corps cylindrique horizontal avec trémie pour recueillir et canaliser le produit raffiné • Un filtre à tamis en tôle perforée : la largeur des mailles sera déterminée selon le pourcentage du contenu en pulpe souhaité • Un arbre à batteurs métalliques longitudinaux avec la possibilité d'installer des brosses • Un réservoir de récolte produit avec pompe mono • Une pompe mono pour envoyer le produit dans la section de chauffage • Des supports pour roulements radiaux et moteur électrique • Une structure de support <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
6	<p><u>SYSTEME D'INJECTION ANTIOXYDANT</u></p> <p>Cette section est utilisée pour les opérations suivantes : injection d'acide ascorbique pour réduire l'oxydation du produit et est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un réservoir en plastique, • Une pompe doseuse à impulsions. 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
7	<p><u>INHIBITEUR ENZYMATIQUE (PRECHAUFFAGE) – ACIER AISI 316</u></p> <p>L'inhibiteur permet d'augmenter rapidement la température du jus pour éviter que les enzymes puissent en détériorer la saveur et donc conférer consistance et stabilité au produit. La température peut être contrôlée et réglée depuis le tableau électrique.</p> <p>Cette machine est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une section de chauffage composée de modules tubes en tubes, • Une unité de dosage vapeur, 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> • Une unité de récolte de la condensation reliée au réservoir de récolte de la condensation de la chaudière si présent, • Une sonde de température PT100 pour contrôler les températures atteintes, • Des tuyaux de raccordement, • Une structure en acier inoxydable. • Matériau de construction : acier inoxydable. 		
8	<p>UNITE DE CONCENTRATION ET PASTEURISATION – ACIER AISI 316</p> <p>La température du produit peut être réglée directement depuis le tableau électrique de la ligne. Cette section est utilisée pour les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chauffage du produit • Ajout et mélange d'éventuels ingrédients • Concentration • Désaération • Cuisson du produit pour la production de confitures • Pasteurisation du produit pour la production de jus <p>Elle est composée de :</p> <p>1 Deux boules de concentration sous vide</p> <p>Les deux boules garantissent continuité de concentration et sont utilisées pour concentrer la pulpe de tomate jusqu'à 20°Brix.</p> <p>Cette unité est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux boules d'ébullition dotée d'une cavité semi-sphérique chauffée à la vapeur. Faciles d'entretien, peuvent réchauffer le produit sans compromettre la qualité. • Un arbre mélangeur par boule avec des palettes raclantes en téflon qui garantissent l'absence d'incrustations de produit dans le fond réchauffé • Une pompe pour le vide par boule qui permet de travailler à basse température et d'extraire les gaz incondensables, désaérant le • Un condensateur d'eau par boule qui travaille avec le système de recyclage de l'eau industrielle • Une porte d'inspection par boule • Une unité de réglage de la vapeur par boule • Une sonde de température par boule • Une unité de retour de la condensation par boule reliée à la chaudière si présente <p>2 Cuve tampon et de mélange / préparation des ingrédients</p> <p>Pour le tamponnage du produit et l'éventuel ajout des ingrédients.</p> <p>Corps principal en acier inoxydable, de forme cylindrique verticale.</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

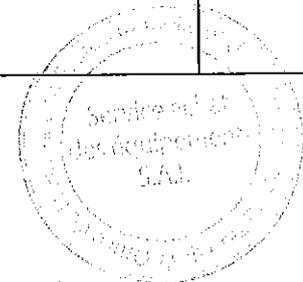
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>Doté d'un agitateur à moteur électrique et d'une porte pour l'introduction des ingrédients.</p> <p>3 Pompe volumétrique Pour envoyer le produit à la phase suivante.</p> <p>4 Unité de pasteurisation "tube en tube simple" Avant le remplissage, la pasteurisation est effectuée par un échangeur tube en tube qui utilise la vapeur pour augmenter rapidement la température du jus jusqu'à la température voulue.</p> <p>Cette machine est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une section de chauffage composée de modules tube en tube, • Une unité de dosage vapeur, • Une unité de récolte de la condensation relié au réservoir de récolte de la condensation de la chaudière si présent, • Une sonde de température PT100 pour le contrôle du seuil de température atteint, • Des tuyaux de raccordement, • Une structure en acier inoxydable. <p>Matériau de construction : acier inoxydable.</p>		
9	<p><u>REMPLISSAGE A CHAUD DU PRODUIT ET BOUCHAGE MACHINE AUTOMATIQUE</u></p> <p>Cette section est utilisée pour les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissage à chaud de bouteilles ou de pots en verre, du produit sans morceaux. • Bouchage et se composée de : <p>1. Unité de remplissage Remplissage rotative avec têtes et vannes automatiques, capacité max. de 400 bouteilles par heure. Les récipients doivent être alimentés manuellement par un opérateur parmi un convoyeur de transport. Une fois qu'ils sont remplis avec du jus de fruit ou de la confiture, l'opérateur effectue le bouchage.</p> <p>2. Unité de bouchage Composée d'une tête de bouchage semi-automatique actionnée pneumatiquement. Le positionnement des bouteilles est manuel.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
10	<p><u>TUNNEL DE PASTEURISATION ET REFROIDISSEMENT</u></p> <p>Pour le chambrage et refroidissement en continu des bouteilles en verre bouchées. Composé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure en acier inox • tapis de transport • Un système pour l'alimentation de la vapeur • Un système pour le réglage de la vapeur • Un système pour l'alimentation et le recyclage de l'eau industrielle de refroidissement, avec pompe 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
11	<p><u>SYSTEME DE LAVAGE</u></p> <p>La ligne est dotée d'une unité de lavage sur place (CIP, <i>Cleaning In Place</i>) qui est composée d'une pompe centrifuge et de toute la tuyauterie de raccordement et des vannes qui permettent le nettoyage des tuyaux et des bacs du produit par une intervention manuelle.</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
12	<p><u>PANNEAU DE CONTROLE ELECTROMECHANIQUE</u></p> <p>Avec une structure en acier inoxydable pour le contrôle des moteurs et des capteurs de la ligne.</p> <p>Il est intégré à la plate-forme principale, les boutons de marche et arrêt des différents moteurs, le contrôle de la vitesse de certains d'entre eux et la gestion des automatismes de la ligne y sont insérés.</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
13	<p><u>LABORATOIRE D'ANALYSE</u></p> <p>Laboratoire (rg strumenti ou équivalent) y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Balance électronique • pH-mètre a' batch pour laboratoire • Refractomètre digital pour laboratoire • Thermomètre digital portable • Thermomètre en verre 	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
14	<p><u>ÉTIQUETEUSE</u></p> <p>La machine d'une ou de deux étiquettes adhésives sur tous types de produits cylindriques. Sa capacité de production peut atteindre les 600 produits/heure.</p> <p>Equipée d'un convoyeur motorisé en aluminium anodisé, cette machine très polyvalente étiquette différents formats de contenants quelle que soit leur composition (verre, PET, PVC), sans changement de matériel.</p> <p>Elle se place sur une table ou bien sur son châssis (disponible en</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>option) et dispose d'un vérin plaqueur interchangeable ainsi que d'une table de réception carrée en sortie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de Production max 600 produits/heure • Largeur machine (sans châssis) 750 mm • Hauteur machine (sans châssis) 467 mm • Longueur machine (sans châssis) 1186 mm • Pilotage machine Écran tactile intuitif • Tension d'alimentation Secteur monophasé 220V 50HZ • Consommation en Air 4 bars constants, air sec non lubrifié • Étiquetage de supports cylindriques Ø 60 à 110 mm avec rouleaux d'entraînement Ø 51 mm • Hauteur Étiquetage standard Jusqu'à 190 mm 		
15	<p><u>CENTRALE THERMIQUE</u></p> <p>1 Chaudière à vapeur à gaz avec adoucisseur d'eau Module monobloc et automatique. Cette chaudière est complète de brûleur, vaporisateur de gaz, échangeur de chaleur à tubes de fumée, tableau de contrôle, pompe alimentation et de secours, dispositif pour le contrôle de la pression – température et niveau.</p> <p>L'adoucisseur d'eau provenant du puits artésien est à fonctionnement volumétrique avec dispositif de désinfection, vanne de mélange et panneau électrique.</p> <p>Capacité 300kg/h</p> <p>2 Collecteur de vapeur Il est utilisé pour joindre le générateur au réseau de distribution. La culasse avec forme horizontale-cylindrique avec fond convexe de fermeture est complète de enclenchements bridés pour la distribution de la vapeur, vanne de secours, déchargeur de condensat, soupape d'arrêt et manomètre de contrôle.</p> <p>3 Unité de réduction de la pression Elle est utilisée pour réduire la pression provenant de la chaudière à 3 Bar. L'unité est complète de vanne de réduction, trois vannes d'arrêt, vanne de secours, filtre et manomètre de contrôle.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
16	<p><u>CENTRALE HYDRIQUE</u></p> <p>1 Tour de refroidissement 10 m3/h Pour l'eau de travail. Le réseau hydrique est à circuit fermé et recirculation en continu.</p> <p>Le processus de refroidissement par eau industrielle est fait en contrecourant avec air alimenté par ventilateur coaxial.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

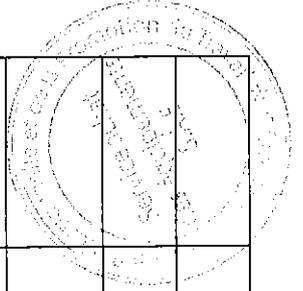
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>Équipée avec ventilateur axial qui permet d'obtenir une performance très bonne avec une basse consommation d'électricité.</p> <p>2 Pompe de recirculation de l'eau de travail La pompe est centrifuge, enclenchée avec moteur électrique pour la distribution de l'eau industrielle de la colonne de refroidissement aux machines</p> <p>3 Filtre à charbon actif Pour la filtration de l'eau qui, passant par les porosités du charbon, se séparera des substances polluantes comme les pesticides et les solvants.</p> <p>4 Pompe de renvoi de l'eau à la ligne Pour envoyer l'eau potable à la ligne par un réservoir pressurisé.</p>		
17	<p><u>GÉNÉRATEUR D'AIR COMPRIMÉ 7 bar</u></p> <p>Compresseur pour la production d'air comprimé, nécessaire au fonctionnement des vannes et dispositifs automatiques de l'installation. Réservoir, filtre et sécheur : inclus</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
18	<p><u>RÉSEAUX DE CONNECTION</u></p> <p>Ce prix englobe tous les réseaux de distribution à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau électrique - Réseau distribution vapeur et récupération du condensat. - Réseau air comprimée. - Distribution eau potable. - Distribution eau industrielle avec recirculation 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une Mini Chaîne de production du jus de fruits

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix Unitaire En HTVA En chiffre	(3) Prix Total Hors TVA (3) = (1) x (2)	(4) TVA Appliquée sur (3)	(5) Montant TTC (5) = (4) + (3)
1	MACHINE DE LAVAGE FRUIT	U	1				
2	CONVOYEUR	U	1				
3	EXTRACTEUR DE JUS D'ORANGE, CITRON ET PAMPLEMOUSSE	U	1				
4	EXTRACTEUR A BATTEURS ROTATIFS	U	1				
5	DECHIQUETEUSE EXTRACTRICE DE PULPE/RAFFINAGE	U	1				
6	SYSTEME D'INJECTION ANTIOXYDANT	U	1				
7	INHIBITEUR ENZYMATIQUE	U	1				
8	UNITE DE CONCENTRATION ET PASTEURISATION	U	1				
9	REMPLISSAGE A CHAUD DU PRODUIT ET BOUCHAGE MACHINE AUTOMATIQUE	U	1				
10	TUNNEL DE PASTEURISATION ET REFROIDISSEMENT	U	1				




 F

11	SYSTEME DE LAVAGE	U	1			
12	PANNEAU DE CONTROLE ELECTROMECHANIQUE	U	1			
13	LABORATOIRE D'ANALYSE	U	1			
14	ETIQUETEUSE	U	1			
15	CENTRALE THERMIQUE	U	1			
16	CENTRALE HYDRIQUE	U	1			
17	GÉNÉRATEUR D'AIR COMPRIMÉ	U	1			
18	RÉSEAUX DE CONNECTION	U	1			
MONTANT TOTAL =			

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

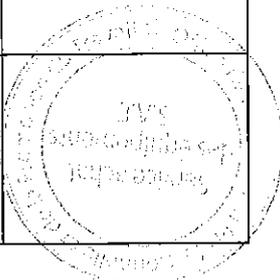
Fait à le

Signature et cachet du concurrent

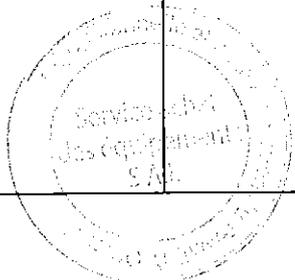


[Handwritten signature]

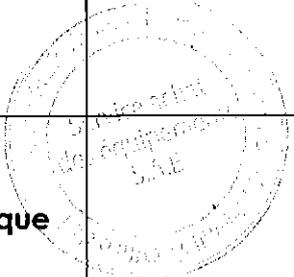
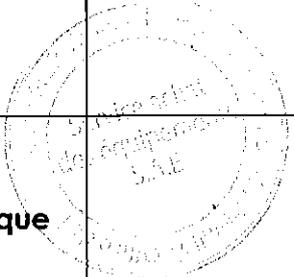
- Lot N°2 : Acquisition, installation et mise en service de la fourniture secondaire, électricité et robot automatisé.

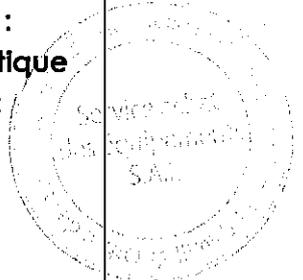
1	<p>AMÉNAGEMENT INTERNE</p> <p>Ce prix englobe tous les aménagements intérieurs à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement cellulaire et regroupement d'équipements ou des fonctions • Le flux continu et unitaire • Flux de production • Une visibilité et une rétroaction immédiate entre les opérations • Espace de stockage • Peinture graphique • Etablissement du plan d'implantation et fonctionnelle de la chaîne selon les règles de l'art avec le respect des normes en vigueur 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
2	<p>PANNEAUX SANDWICH</p> <p>Panneaux pour les parois et plafond des locaux Panneaux sandwich en mousse de polyuréthane injecté avec tôle d'acier galvanisée revêtue d'une laque en polyester 25 µm blanc banquise, et film de protection. Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ame de mousse : polyisocyanurate- PIR FM • Couleur : RAL 9010 • Tôle : 0.5 mm des deux cotes • Parements : acier galvanisé à chaud (225g/m² de zinc pour les 2 faces) • Densité : 40 kg/m³ (+/- 2%) • Réaction au feu : B-s1, d0 • Finition : légèrement Nervuré, laqué et avec film de protection <p>Tous les joints et les profils nécessaires pour le montage, inclus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Joints d'angle verticaux • Joints horizontaux à "L" pour le plafond • Suspensions intermédiaires avec des barres filetées accrochés à la structure du bâtiment déjà existante, pour soutenir Le plafond • Profil à "U" en PVC <p>Épaisseur : 60 mm minimum</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
3	<p>PORTE A ENROULEMENT RAPIDE</p> <p>Porte à enroulement rapide "FastRollUp", Passage libre 2000 x 2500 avec double tirette à ficelle Structure en acier inox 304, Cadre électrique en inox, Profil en "U" inox 15/10 pour contour du trou</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
4	<p>PORTE PIVOTANTE</p> <p>Porte pivotante CE09, Passage libre 1100 x 2200 pour température positive vantail épaisseur 90 mm., couleur blanc RAL9010</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	




<p>5</p>	<p><u>FENETRES EN ALUMINIUM</u></p> <p>L'entrepreneur aura à sa charge l'établissement de l'ensemble des plans d'ateliers et les notes de calcul (Selon les effets climatiques du site du projet),</p> <p>Fourniture, transport et pose des fenêtres, portes et portes fenêtres, fixes ou ouvrantes à la française, coulissantes, basculantes ou oscillo batantes avec ou sans parties fixes, en aluminium anodisé de la gamme PROFILS SYSTEME, SCHUCO, SEPALUMIC ou équivalent (qualité, aspect, prix), comprenant :</p> <p>1 Ossatures Profils Les moments d'inertie devront tenir compte des déformations . Les traverses supporteront sans désordre le poids des vitrages ou remplissages.</p> <p>2 Assemblage Sur les cadres, l'assemblage sera réalisé d'onglets et s'effectuera par le glissement d'équerres en aluminium épousant parfaitement la forme de la tubulure du profil, une étanchéité, au mastic silicone de première catégorie portant le label SNJF, de cet assemblage.</p> <p>Tous les éléments de quincaillerie ou autres doivent être traités contre l'oxydation par bichromatage ou autre procédé équivalent</p> <p>3 Etanchéité Cadres Et Structures L'étanchéité sera assurée par un ensemble de joint en EPDM ou équivalent. Deux joints tubulaires intérieurs et un joint extérieur (joint lèvres à recouvrement formant également bouclier thermique).</p> <p>4 Vitrage Il répondra aux spécifications d'utilisation des règles en vigueur et sera de marque St GOBAIN, GLAVERBEL ou équivalent. Pour les ouvrages en simple vitrage, l'épaisseur du vitrage sera de 6 à 10 mm</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>6</p>	<p><u>EXUTOIRE DE DESENFUMAGE</u></p> <p>Le désenfumage sera assuré par des dispositifs ouvrant sur l'air, comportera.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commande, la manœuvre doit être réservée exclusivement aux sapeurs-pompiers. • Conforme à la norme NF S 61-937 • Amortissement de fin de course • Réarmement manuel par manivelle • Marque AXTER ou équivalent. <p>Ouvrage payé à l'ensemble, fourni à pied d'œuvre et posé, y compris le câblage électrique et toutes sujétions de pose.</p> <p>Surface utile 1.0m²</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

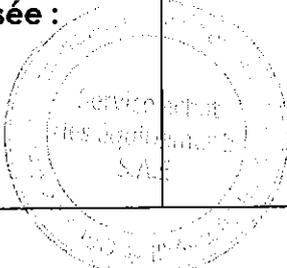



7	<u>EXTINCTEURS PORTATIF A POUDRE POLYVALENTE ABC DE 9 KG</u>	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
8	<u>EXTINCTEURS PORTATIF A CO2 DE 5 KG</u>	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
9	<u>LAVABO A COMMANDE FEMORAL</u> Fourniture, transport et pose de lave mains en inox 60x60cm à commande fémorale comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Robinets à commande fémorale • Siphon en polypropylène • Bande et grilles en inox • Raccordement à l'évacuation en pvc, Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture, de pose, de fixation et de raccordement.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
10	<u>SPLIT SYSTEME GAINABLE</u> Fourniture, installation et mise en service d'un split système gainable ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Puissance frigorifique nominale : 7 kW, • Réfrigérant : R410A, Ce prix comprend également : <ul style="list-style-type: none"> • Plénum de soufflage 2 à 4 ouvertures, • Plénum de reprise de 2 à 4 ouvertures. • Liaison frigorifique calorifugée • Câble d'alimentation depuis le tableau électrique correspondant • Télécommande filaire à programmation hebdomadaire, • Manchettes souples de liaison et raccordement, • Evacuation des condensats par pvc DN32 Y compris toutes sujétions de fourniture, pose, raccordement et mise en service	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
11	<u>CAISSON D'EXTRACTION</u> Caisson d'extraction <ul style="list-style-type: none"> • Débit : 3200 m3/h • Pression : entre 150 et 200 Pa (a confirmé pendant l'installation) • Gain en acier galvanisé • Grilles d'extraction • Coffret électrique de pilotage de puissance et commande. 	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
12	<u>TABLE DE TRAVAIL MOBILE AVEC FREIN</u> <ul style="list-style-type: none"> • Construction en inox 304L • Dessus inox de 15/10 d'épaisseur • Piétement tubulaire en tube inox section carrée 40X40 mm soudée (avec entretoise de renfort) 	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

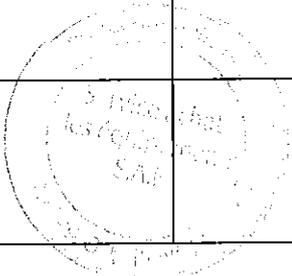
	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension : 1600x750x900 (h) • Quatre roues pivotantes D125 mm dont deux avec frein 		
<p>13</p>	<p><u>POUBELLES A 2 ROUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de 120 litres. • Couvercle équipé de 2 poignées. • Roue dia. 200 mm à bandage caoutchouc souple et solide. • Propriétés optimales pour le transport et le gerbage. • Répondent à tous les critères d'hygiène. • En polypropylène vierge. • Facilement lavable à l'eau. • Dimensions (mm) : 600 x 568 x 886 (+/- 5%) 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>14</p>	<p><u>INSTALLATION ET DISTRIBUTION ELECTRIQUE</u></p> <p>Etudes techniques, établissement des plans de détails, des plans de réservations. Exécution des schémas électriques et des plans de distribution électrique</p> <p>Fourniture et pose des différents équipements et composants : Câble de puissance / chemin de câble caplofil /Eclairage / PC /</p> <p>Réalisation des canalisations électriques Mise à la terre Raccordement au réseau électrique existant Synthèse technique entre les différents corps d'état, plans de synthèse. Sujétions diverses pour interventions en plusieurs phases, éventuellement. Mise en place des protections provisoires et enlèvement de celles-ci. Mise en place des ouvrages, compris tous travaux préparatoires, tous travaux de Fixation, tous travaux de finition, mise en jeu, nettoyage, etc... Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux normes,</p> <ul style="list-style-type: none"> • NFC.15.100-Installations électriques à basse tension. • C15.201-Guide d'installations électriques des grandes cuisines. • C15.720-Equipements de chauffage électrique. 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>15</p>	<p><u>ARMOIRE ELECTRIQUE DE PUISSANCE ET COMMANDE</u></p> <p>Cette armoire comprendra les départs principaux pour alimentation du process ainsi les utilités de la ligne et toute autre type d'installation relatif au mini chaine comprenant l'ensemble des équipements figurés sur les schémas unifilaires ; ainsi que les différents capteurs exigés pour la conduite de l'installation par la GTC</p> <p>Le tableau sera réalisé selon la note de calculs établis ainsi les</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	



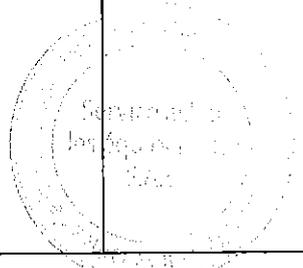

	<p>schémas électriques</p> <p>Le pouvoir de coupure des disjoncteurs doit être adapté au courant de court-circuit.</p> <p>Parafoudre de type O2</p> <p>Le tableau sera équipé par des plastrons</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimension : 1800x600x400 mm • Indice de protection : IP65 <p>Le tableau sera de type Testé IEC-61439 câblé selon les normes en vigueur, équipé de tous accessoires nécessaires pour le bon fonctionnement</p> <p>Schéma synoptique électrique et automatisme à fournir</p>		
<p>16</p>	<p><u>SOUS STATION D'AUTOMATISME ET GTC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Automate programmable industriel pour la gestion technique centralisée du mini chaine • CPU adéquat pour gérer la sous station automatisme et GTC de marque reconnu • Module d'entrée digital numérique • Module de sortie digital numérique • Module d'entrée /Sortie analogique • Écran tactile 12 pouce • PC serveur d'enregistrement et de pilotage • Etablissement de l'architecture de la sous station <p>La sous-station doit être livrée clé en main, fourniture, pose et raccordement, câbles et tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement du système.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>17</p>	<p><u>ECLAIRAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Éclairage par réglette étanche • Puissance : 39 w <p>Ces luminaires sont conformes aux normes EN 60598-1 CEI 34-21 en vigueur et ont l'indice de protection IP66 IK08 des normes EN 60529.</p> <p>Installables sur des surfaces normalement inflammables.</p> <p>Résistance à l'essai du fil incandescent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 850°C. • Durée de vie 80.000h 80% L80B20 <p>Le luminaire remplit les critères exigés par les référentiels IFS et BRC, démarche HACCP, pour les systèmes d'éclairage dans les industries alimentaires.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>18</p>	<p><u>TABLEAU ECLAIRAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un coffret en plastique à plastron • Equipé de disjoncteur de protection et contacteurs • Dispositif de commande <p>Le tableau sera réalisé selon les normes en vigueur, équipé de tous accessoires nécessaires pour le bon fonctionnement</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

<p>19</p>	<p><u>COFFRET PRISE ETANCHE MONOPHASEE</u> Fourniture d'un coffret prise équipé des prises et disjoncteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise 2 pôles + Terre 10/16 A • CE, IP67 • Produit conforme aux normes EN60309-1 et EN60309-2 • Pour fil allant de 2,5 à 6 mm² • Température d'utilisation de -25°C à +40°C 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>20</p>	<p><u>COFFRET PRISE ETANCHE TRIPHASEE</u> Fourniture d'un coffret prise équipé des prises et disjoncteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3P+T 16/32 A • Prise terre • Adaptateurs broche 16 vers 20A - Permet de brancher une fiche 2P+T - Intensité : 16 Ampères sur une prise 20 Ampères 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>21</p>	<p><u>BLOC DE SECOURS</u> Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) Les BAES seront implantés de telle sorte qu'au moins 1 BAES soit toujours visible quel que soit l'endroit où il se trouve. Caractéristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie 1 heure, • Avec télécommande de mise au repos, • Avec boîtier permettant les tests automatiques • Compatible avec télécommande 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>22</p>	<p><u>SECURITE INCENDIE</u> Le prestataire doit prendre en charge un système de détection incendie qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une centrale de détection incendie compatible avec le système existant. • Détecteur Optique • Détecteur de chaleur • Détecteur IR • Boîtier bris de glace • Diffuseur visuel et/ou sonore • Extincteur CO2 9Kg • Câblage en câble CR1 & C2 • Test raccordement & MES <p>L'Ensemble doit être compatible avec la centrale du lot courant faible</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>23</p>	<p><u>CONTROLE D'ACCES AUTONOME</u> Fourniture, pose, raccordement, programmation et mise en service d'un système de contrôle d'accès intelligent composé Unité de proximité pour l'encodage, la lecture et la mise à jour des badges qui permet la gestion ouverture et fermeture des portes qui contrôle le type de données lues et envoyées vers l'application extérieure, le protocole d'interfaçage peut avoir un format RJ45, WIEGAND, alimentation requise : 12VDC, technologies disponibles : Carte RFID Mifare, Empreinte.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	




	<p>Les badges de proximité devront avoir les caractéristiques ci-dessous : Fréquence de fonctionnement 13,56 Mhz Format carte de crédit sans contact Un logiciel de gestion</p>		
<p>24</p>	<p><u>VIDEO SURVEILLANCE</u></p> <p>Fourniture, pose, raccordement, programmation et mise en service d'un système de caméras IP Ce prix consiste à livrer une solution complète de vidéo surveillance en IP qui se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 03 caméras intérieures dôme avec les caractéristiques suivant : • 30 images par seconde à 1920 x 1080 • Compression en temps réel H.264, MJPEG (double codec) • Filtre anti-IR amovible pour la fonction jour et nuit • Illuminateurs IR intégrés, efficaces jusqu'à 20m • SNV (visibilité nocturne suprême) pour les conditions de faible luminosité • Smart Stream II pour optimiser l'efficacité de la bande passante • Technologie IR intelligente pour éviter la surexposition • Prend en charge la norme ONVIF pour simplifier l'intégration et améliorer l'interopérabilité • Sécurité IoT Trend Micro • Objectif Varifocal • Un enregistreur Vidéo NVR avec les caractéristiques suivantes • Technologie de compression H.265 / H.264 • Écran 4K 32 pouces pour une surveillance claire et détaillée • DewarpFisheye en direct et en lecture • Core + 3.0: Trend Micro IoT Security & Cybersecurity Management, Smart Search II, Smart VCA • Event Search, VCA Counting Solution • Smart Stream II pour optimiser l'efficacité de la bande passante • Port PoE conforme 802.3at / af x 8 Gestion PoE • Service client • RAID 0, 1 pris en charge pour éviter la perte de données d'enregistrement • Plusieurs navigateurs pris en charge : IE, Chrome et Firefox sur Windows et macOS <p>L'installation doit être livrée clé en main, fourniture, pose et raccordement, câbles et tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement du système</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>25</p>	<p><u>SYSTEME DE GESTION DU FLUX INTERNES AUTOMATISÉS ET ROBOTISÉ</u></p> <p>Le système sera conçu pour la bonne gestion du flux interne équipé d'un ensemble de robots constituant la solution :</p>		




	<p>Robot Collaboratif Pick & Place 6 axes Robot Cartésien 3 axes Robot Mobile AGV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effecteur d'extrémité à personnaliser • Double palette si nécessaire • Débit 6 / minute • Stand personnalisé • Kit de Sécurité du banc complet • Capteurs nécessaires • Gamme de parois de protection adaptables • Alimentation en air / elec ... • Accessoires d'adaptation "mécanique, électriques" • Supervision de la solution <p>La solution doit être livrée clé en main, fourniture, pose et raccordement, et tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement du système</p> <p>Test raccordement & MES</p> <p>Etude de la solution robot palettiseur à fournir</p>		
<p>26</p>	<p><u>CHAMBRE FROIDE VITREE</u></p> <p>Ce prix rémunère la construction de chambre froide positive de puissance 4kW de volume utile compris entre 18m3 et 20m3 dont l'appareil de production de froid type industriel pour chambre froide positive +4°C plus au moins 1°C est de</p> <p>caractéristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Unité intérieure murale fixée au mur par chevilles en plastique, ➤ Unité extérieure fixée sur châssis console en cornière galvanisé ➤ Réseau de condensats en PVC siphonné calorifugé ; - 1 Groupe frigorifique semi hermétique puissance frigorifique 3.5kW, - 1 Evaporateur plafonnier à ventilation forcée. - Réfrigérant : R 404A. - Détente par capillaire. - Dégivrage automatique - Elimination automatique des eaux de condensation. - Tableau de commande en façade avec thermomètre à lecture digitale <p>PUISSANCE FRIGORIFIQUE NOMINALE= 4 KW</p> <p>Ce prix comprend aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toutes liaisons frigorifiques entre l'unité intérieure et extérieure calorifugées par de l'ARMAFLEX 19 mm et protection anti UV par bande adhésive en alu ; ➤ Les raccordements électriques depuis l'armoire électrique de la cuisine ou de l'attente laissée par l'électricien ; <p>Ce prix comprend aussi la fourniture et pose de panneaux isolants composite en polyuréthane injecté..</p> <p>Construction en panneaux sandwich de 80 mm d'épaisseur (Polyuréthane</p>		



H2

	<p>Injecté).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porte souple étanche a enroulement rapide de 1900 x 1000 de passage libre avec fermeture à clé, Déblocage intérieur. - Eclairage LED - portes vitrées "roll-in" pour températures positives (frr) <p>Caractéristiques générales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portes vitrées pour montage au niveau du sol • Passage avec chariots (pas de marche, profil de 6 mm) • Pour température positive • Double vitrage, vitre trempée • Cadre chauffé (type NT) • Cadre aluminium en argent anodisé ou en coloris noir laqué RAL 9011 (finition "-020") • Eclairage LED type Philips RDL500 • Ballasts standards: 230 V/50 Hz • Câblage électrique 		
--	---	--	--



(Handwritten mark)

(Handwritten mark)

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

- Lot N°2 : Acquisition, installation et mise en service de la fourniture secondaire,
Électricité et robot automatisé.

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix Unitaire En HTVA En chiffre	(3) Prix total Hors TVA (3) = (1) x (2)	(4) TVA Appliquée sur (3)	(5) Montant TTC (5) = (4) + (3)
1	AMÉNAGEMENT INTERNE	U	1				
2	PANNEAUX SANDWICH	ENS	1				
3	PORTE A ENROULEMENT RAPIDE	U	2				
4	PORTE PIVOTANTE	U	5				
5	FENETRES EN ALUMINIUM	ENS	1				
6	EXUTOIRE DE DESENFUMAGE	U	2				
7	EXTINCTEURS PORTATIF A POUVRE POLYVALENTE ABC	U	8				
8	EXTINCTEURS PORTATIF A CO2	U	7				
9	LAVABO A COMMANDE FEMORAL	U	3				
10	SPLIT SYSTEME GAINABLE	U	4				
11	CAISSON D'EXTRACTION	U	1				
12	TABLE DE TRAVAIL	U	3				
13	POUBELLES	U	2				
14	INSTALLATION ET DISTRIBUTION ELECTRIQUE	ENS	1				
15	ARMOIRE ELECTRIQUE	U	1				
16	SOUS STATION D'AUTOMATISME ET GTC	ENS	1				

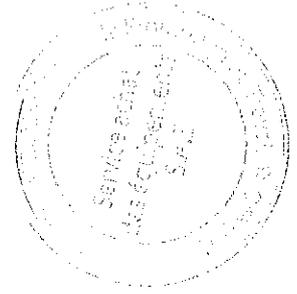
H
C

17	ECLAIRAGE	U	15			
18	TABLEAU ECLAIRAGE	U	1			
19	COFFRET PRISE ETANCHE MONOPHASEE	U	3			
20	COFFRET PRISE ETANCHE TRIPHASEE	U	3			
21	BLOC DE SECOURS	U	5			
22	SECURITE INCENDIE	ENS	1			
23	CONTROLE D'ACCES AUTONOME	ENS	1			
24	VIDEO SURVEILLANCE	ENS	1			
25	SYSTEME DE GESTION DU FLUX INTERNES AUTOMATISES ET ROBOTISE	ENS	1			
26	CHAMBRE FROIDE VITREE	ENS	1			
MONTANT TOTAL =						
			

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



A

[Handwritten signature]